



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME (DENSITÉ) REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS est, par les présentes, donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue par vidéoconférence le 19 avril 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlement (densité) suivants :

- Règlement 221-05-2021 amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 221-2008* afin de modifier certaines dispositions concernant la densité;
- Règlement 222-67-2021 amendant le *Règlement de zonage 222-2008* afin de modifier certaines dispositions concernant la densité;
- Règlement 225-12-2021 amendant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008* afin d'intégrer une grille d'analyse des projets.

En résumé : les projets de règlement visent tout particulièrement la gestion de la densité maximale résidentielle sur le territoire de la ville. En plus, s'ajoute la mise en place d'une Politique de gestion des projets en urbanisme via un guide des bonnes pratiques en aménagement et l'application d'une grille d'analyse aux projets de développements et aux nouvelles constructions.

Le projet de règlement **222-67-2021** contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Exceptionnellement, en raison de la déclaration d'urgence sanitaire, les modalités de consultations publiques sont remplacées par un appel de questions ou commentaires écrits suite à la publication d'une vidéo sur la chaîne *YouTube* résumant l'ensemble des projets de règlements d'urbanisme (densité).

Le règlement est soumis à la consultation écrite des citoyens, à titre de procédure de remplacement.

La présentation ainsi que tous les documents qui lui sont relatifs peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville (www.ville.saint-sauveur.qc.ca) dans la section « Avis public » de la page d'accueil.

Toute personne peut transmettre des questions, commentaires ou autres documents par écrit relativement à ces règlements entre le 28 avril et le 13 mai 2021 à l'adresse courriel suivante : amendement@ville.saint-sauveur.qc.ca

Toute personne doit s'identifier avec son nom et le numéro du règlement et de l'article visé par la question ou commentaire.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par téléphone avec le Service de l'urbanisme au 450 227-4633 ou par courriel à amendement@ville.saint-sauveur.qc.ca

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 avril 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA